SOFT COMPUTING

RAPPORT DU PRESIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION SUR LES CONDITIONS DE PREPARATION ET D'ORGANISATION DES TRAVAUX DU CONSEIL ET LES PROCEDURES DE CONTROLE INTERNE

« A la date du présent rapport, la Société considère que le code élaboré conjointement par l'AFEP et le MEDEF n'est pas adapté à ses spécificités (taille, mode de fonctionnement, organisation opérationnelle...).

Compte tenu de sa taille et de sa structure, la Société n'a pas mis en œuvre de mesures de gouvernement d'entreprise autres que celles décrites dans le présent rapport en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur le « Cadre de référence du contrôle interne » élaboré par l'Autorité des marchés financiers à l'intention des VaMPs (valeurs moyennes et petites). »

1. Gouvernement d'entreprise

Composition du conseil d'administration

Le Groupe s'est doté d'un conseil d'administration indépendant conforme à l'esprit du gouvernement d'entreprise. Il est en composé de 4 membres, dont 2 membres sont indépendants.
Eric Fischmeister, Président du Groupe, et Gilles Venturi, Directeur Général, sont tous deux mandataires du groupe.
Emmanuel Chain et François-Henri Pinault sont tous 2 membres indépendants, et n'ont aucune fonction opérationnelle ni aucune rémunération dans le groupe Soft Computing.

Nom et Prénom ou dénomination sociale du membre	Date de première nomination	Date d'échéance du mandat	Fonction principale exercée dans le groupe	Fonction principale exercée en dehors du groupe	Autres mandats et fonctions exercés dans toute société
Eric FISCHMEISTER	03 août 1996	AG des comptes de l'exercice 2013	Président Soft Computing	-	Voir tableau ci après
Gilles VENTURI	03 août 1996	AG des comptes de l'exercice 2013	Direction Générale Soft Computing	-	Voir tableau ci après
Emmanuel CHAIN	03 août 1996	AG des comptes de l'exercice 2013	-	Gérant de Elephant et Compagnie	Voir tableau ci après
François-Henri PINAULT	06 juin 2001	AG des comptes de l'exercice 2013	-	Président d'Artemis	Voir tableau ci après

Le tableau ci-dessous récapitule les autres mandats d'administrateurs des membres du conseil d'administration de Soft Computing :

Administrateur	Sociétés
Eric FISCHMEISTER	
Gilles VENTURI	Voltaire Fund (UK) ****,
François-Henri PINAULT	Artémis, Financière Pinault**, Fnac, Pinault-Printemps-Redoute, SC Château Latour***, Yves Saint Laurent*, Sapardis, Boucheron *, Christie's International****, Gucci****, Sowind Group, Puma****, Bouygues, CFAO*
Emmanuel CHAIN	**Eléphant et Cie, **Eléphant At Work, ** Eléphant Adventures, **Chairman, ** Eléphant Asie, ** Groupe Eléphant, ****Volcom Inc, ****Stella Mc Cartney

Légende : Pas d'étoile : administrateur
* Membre du Conseil de Surveillance
** Gérant
*** Membre du Conseil de Gérance
**** Board of Directors

Tenue, rôle et fonctionnement du conseil d'administration

Le conseil d'administration fonctionne dans le cadre des dispositions légales applicables aux sociétés anonymes, et est doté d'un règlement intérieur.

La société a opté pour la dissociation entre les fonctions de direction générale et de président du conseil d'administration.

En 2011, le conseil s'est réuni 2 fois. Le taux de participation de ses membres a été de 50%.

Le Conseil d'Administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur convocation de son Président ou de la moitié de ses membres. De plus, si le Conseil ne s'est pas réuni depuis plus de deux mois, des administrateurs constituant au moins le tiers des membres du Conseil peut demander au Président de le convoquer sur un ordre du jour déterminé.

Les administrateurs sont convoqués aux séances du Conseil d'administration par tous moyens, même verbalement. Il peut toutefois valablement délibérer, même en l'absence de convocation, à condition que tous les administrateurs soient présents ou représentés. Il est tenu un registre de présence qui est signé par les administrateurs participant à la séance du Conseil d'administration.

Les délégués du Comité d'Entreprise ont été convoqués à toutes les réunions du Conseil. Ils y assistent régulièrement.

Le Conseil se réunit au siège social ou en tout autre endroit indiqué sur l'avis de convocation sous la présidence de son Président ou, en cas d'empêchement, du membre désigné par le conseil pour le présider.

Les sujets évoqués concernent entre autres : l'arrêté des comptes annuels et semestriels, les opérations sur capital, le renouvellement des mandats des administrateurs et des commissaires aux comptes, la rémunération des mandataires sociaux, la convocation de l'Assemblée Générale, les plans d'actions gratuites et stock-options...

En raison de sa taille et d'un organigramme juridique très simplifié (une seule structure juridique opérationnelle), Soft Computing n'a pas mis en place de comités spéciaux au sein du conseil d'administration. Le Conseil d'Administration assure lui-même la mission du comité d'Audit. La société juridique en activité fonctionne à l'aide d'une organisation contrôlée par des comités opérationnels.

Pouvoirs du Conseil d'administration

Le Conseil d'Administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sous réserve des pouvoirs relevant de la compétence des assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Dans les rapports avec les tiers, la société est engagée même par les actes du Conseil d'Administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances.

Le Conseil d'Administration procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns.

Le président ou le directeur général de la société est tenu de communiquer à chaque administrateur tous les documents et informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission.

Rémunération des membres du conseil d'administration

Eric Fischmeister, Président du Groupe, et Gilles Venturi, Directeur Général perçoivent une rémunération fixe au titre de leur mandat social. Chaque début d'année, leur rémunération de l'année précédente est soumise à l'approbation du Conseil d'administration, qui fixe ensuite la rémunération de l'année suivante.

Il n'est prévu aucune indemnité de départ ni de régime de retraite supplémentaire en faveur des dirigeants. Par ailleurs, les attributions de stock-options ne concernent pas les membres du Conseil d'Administration.

Il n'y a enfin aucun jeton de présence.

Nomination et remplacement des membres du Conseil

Les administrateurs :

Les administrateurs sont nommés ou renouvelés dans leurs fonctions par l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires qui peut les révoquer à tout moment.

En cas de vacance par décès ou démission d'un ou plusieurs sièges d'administrateur, le Conseil d'Administration peut, entre deux Assemblées Générales, procéder à des nominations à titre provisoire. Toutefois s'il ne reste plus qu'un seul ou que deux administrateurs en fonctions, celui-ci ou ceux-ci ou à défaut le ou les commissaires aux Comptes, doivent convoquer immédiatement l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires à l'effet de compléter l'effectif du Conseil.

Les nominations provisoires effectuées par le Conseil d'Administration sont soumises à la ratification de la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire.

Le Président :

Le Conseil d'Administration élit parmi ses membres un Président qui est, à peine de nullité de la nomination, une personne physique.

Le Président est nommé pour une durée qui ne peut pas excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible. Le Conseil d'Administration peut le révoquer à tout moment. En cas d'empêchement temporaire ou de décès du Président, le Conseil d'Administration peut déléguer un administrateur dans les fonctions de Président.

Le Directeur Général :

La Direction Générale est assurée soit par le Président du Conseil d'Administration soit par une personne physique, nommée par le Conseil d'Administration et portant le titre de Directeur Général.

Lorsque le Conseil d'Administration choisit la dissociation des fonctions de Président et de Directeur Général, il procède à la nomination du Directeur Général, fixe la durée de son mandat, détermine sa rémunération et, le cas échéant, les limitations de ses pouvoirs.

Aucune limitation spécifique n'a été apportée par le Conseil d'administration aux pouvoirs du Directeur Général, à l'exception de ceux relatifs aux opérations sur le capital qui sont soumis à l'autorisation du Conseil d'administration.

Le secrétaire :

Le Conseil d'Administration peut également nommer, en fixant la durée de ses fonctions, un secrétaire qui peut être choisi, soit parmi les administrateurs, soit en dehors d'eux. Il est remplacé par simple décision du Conseil.

Durée des mandats

La durée des mandats des administrateurs est de six années ; elle expire à l'issue de l'Assemblée qui statue sur les comptes de l'exercice écoulé et tenue dans l'année au cours de laquelle expire leur mandat. Les administrateurs sont toujours rééligibles, sous réserve de respecter les règles de cumul de mandats et de fonctions énoncées à l'article ci-dessus.

Conditions de préparation des travaux du conseil

Pour permettre aux membres du Conseil de préparer utilement les réunions, le Président leur communique tous documents ou informations nécessaires, préalablement à la tenue de chaque séance.

Modification des statuts

L'Assemblée Générale a conféré tous pouvoirs au Conseil d'Administration à l'effet d'effectuer toutes les formalités nécessaires suites aux décisions prises, notamment la modification des statuts.

2. Dispositions du Code de référence non retenues par la Société

La recommandation n°13 du Code de gouvernement d'entreprise pour les valeurs moyennes et petites prévoit un minimum de 4 réunions annuelles. Il s'avère qu'en 2011, le Conseil d'administrateur n'a eu la nécessité de se réunir que deux fois. Ces deux réunions ont permis d'aborder l'ensemble des sujets à traiter.

3. Organe de direction

Une transmission universelle du patrimoine de la filiale SOFT COMPUTING MEDIA en faveur de SOFT COMPUTING a été réalisée à effet au 1er janvier 2009. De ce fait, Soft Computing est, depuis cette opération, l'unique société du « Groupe ».

Cette structure juridique légère permet un contrôle simplifié des opérations.

En 2011, l'organisation juridique est soutenue par une organisation opérationnelle composée de deux pôles qui sont le Conseil & Intégration et le Marketing Services.

L'année 2011 est marquée par la création de deux nouvelles directions :

- Un pôle « Conseil et Intégration » couplant AMOA et MOE sur nos spécialités, sous la responsabilité d'un directeur de pôle regroupant deux unités :

- ✓ Une division « Conseil et Intégration eBusiness et Technologie » managé par les compétences, sous la responsabilité d'une personne,
- ✓ Une division « Conseil et Intégration CRM-BI », sous la responsabilité d'une personne

- Une Direction du Développement dédiée couvrant les Directions AMOA et MOE de nos clients et prospects grands comptes, sous la responsabilité d'un directeur de pôle avec et son adjoint, englobant le marketing, la télé-opération et la plupart des commerciaux et ingénieurs d'affaires.

Sous la Direction Générale, les responsables de chacun des deux pôles, Conseil & Intégration et Marketing Services, participent à la définition de la stratégie et des objectifs et assurent la gestion des opérations en coordination avec la Direction du Développement et le Secrétariat Général qui supervisent pour leur part l'ensemble des autres fonctions supports.

Un Comité de Direction bimensuel comprenant 5 personnes, la Direction Générale, les deux responsables des pôles, le responsable de la Direction du Développement et le Secrétaire Général, pilote la réalisation des objectifs et anime les synergies entre pôles ainsi que les initiatives transversales qui concernent tous les pôles.

Des Comités Exécutifs hebdomadaires assurent le pilotage opérationnel des activités au sein de chacun des pôles. Ces comités contrôlent également le respect des budgets tant au niveau des objectifs que des moyens.

4. Participation des actionnaires à l'Assemblée Générale

L'Assemblée se compose de tous les Actionnaires quel que soit le nombre d'actions qu'ils possèdent.

A défaut d'assister personnellement à l'Assemblée, les actionnaires peuvent choisir entre l'une des trois formules suivantes :

- donner une procuration à la personne physique ou morale de son choix dans les conditions de l'article L. 225-106 du Code de commerce,
- adresser une procuration à la Société sans indication de mandat,
- voter par correspondance.

Les demandes d'inscription de projets de résolutions ou de points à l'ordre du jour par les Actionnaires doivent être envoyées au siège social, par lettre recommandée avec demande d'avis de réception ou par voie de télécommunication électronique, au plus tard 3 jours avant la tenue de l'Assemblée Générale.

5. Administration et gestion

La fonction comptable et de gestion

L'équipe est composée de 7 personnes travaillant sous l'autorité du Secrétaire Général :

- La responsable de la comptabilité groupe supervise l'ensemble des travaux comptables du groupe, réalise les arrêtés de comptes mensuels, trimestriels, semestriels et annuels, la consolidation, ainsi que les déclarations fiscales.
  Elle pilote également la gestion des impayés en liaison étroite avec les opérationnels.
  Elle supervise une comptable qui est responsable de la comptabilité fournisseur, de la trésorerie (placement, suivi et relance des impayés) et de la pré clôture mensuelle.

- Le responsable du contrôle de gestion réalise l'ensemble des tableaux de bord de pilotage opérationnel, et pilote la réalisation du chiffre d'affaires. Il est responsable de la facturation et du contrôle des projets en liaison directe avec les chefs de projet.
  Il supervise trois assistants :
  ** Un assistant de gestion qui contrôle de façon hebdomadaire le niveau d'avancement des projets, s'assure de la cohérence des données. Il vérifie que les procédures sont respectées, et participe activement à leur amélioration si nécessaire. Il fait évoluer les systèmes informatiques de gestion.
  ** Deux assistantes en charge de la facturation.

- L'assistante du Secrétaire Général veille sur l'aspect juridique des dossiers, centralisant notamment l'ensemble des documents contractuels.

Le nombre de signataires autorisé à mouvementer les comptes bancaires est limité à 3 personnes (Président, Directeur Général, Secrétaire Général).
Outre leurs travaux sur les comptes annuels, les commissaires aux comptes interviennent dans le cadre de revue de procédures ou autres points particuliers. Ils ont réalisé en 2011 une cartographie des systèmes d'information.

Système d'information et reporting

Soft Computing utilise un logiciel intégré traitant la paye et la comptabilité. Toutes ces informations sont déversées en temps réel sur des bases de gestion développées en interne. Celles-ci sont complétées par des éléments issus d'autres systèmes amont, notamment concernant les parties prévisionnelles.
Ce dispositif permet aux responsables d'accéder en direct et en temps réel à des informations selon leur niveau de responsabilité.

L'accès direct et en temps réel à la comptabilité et à la paye est donné au directeur général et au secrétaire général, ce qui permet de détecter d'éventuelles anomalies très rapidement.

Contrôle budgétaire et reporting

Le processus budgétaire est lancé en octobre pour l'ensemble du groupe. Sur la base des grandes orientations stratégiques, des réalisations de l'année en cours, et des projections de fin d'année, chaque directeur opérationnel prépare un budget commenté de l'année suivante. L'ensemble de ces budgets est mis en regard avec les objectifs groupe, puis une séance plénière est organisée afin de fixer le budget définitif pour l'année à venir.
En cours d'année, un système de reporting mensuel établit l'avancement des réalisations par rapport au budget pour chaque unité opérationnelle et pour le groupe. Ce reporting est composé d'informations opérationnelles, financières et comptables (notamment bilan et compte de résultat mensuel pour le groupe uniquement).

Parallèlement, un système de reporting hebdomadaire indique l'avancement de certains indicateurs de pilotage opérationnel (commercial, activité, planning, congés, impayés).

Qualité

Nous concentrons nos efforts de développement sur une clientèle constituée très majoritairement de grands comptes. Notre modèle de croissance passe donc par une intensification de nos relations et un allongement de la durée de nos relations avec chacun de nos clients. Dans ce cadre, la satisfaction client, donc la qualité, joue un rôle essentiel pour la fidélisation dans la durée de nos clients.

La certification ITIL est l'un moyen de tendre vers l'excellence. Nous nous efforçons par ailleurs de structurer notre capital connaissance et nos méthodologies au sein d'outils de gestion des connaissances ouverts à l'ensemble des salariés de l'entreprise.

6. Facteurs de risques

Les facteurs de risques sont mentionnés dans l'annexe aux comptes annuels 2011 dans la note 24.

Le Président

Rapport des Commissaires aux Comptes

Établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce sur le rapport du Président du Conseil d'Administration de la société SOFT COMPUTING

Grant Thornton
Commissaire aux Comptes
100, rue des Courcelles
75849 Paris Cedex 17

Serec Audit
Commissaire aux Comptes
21, rue Leriche
75015 Paris

SOFT COMPUTING
Société anonyme
au capital de 533 722,60 €
55, Quai de Grenelle
75015 PARIS

Exercice clos le 31 décembre 2011

Rapport des commissaires aux comptes, établi en application de l'article L. 225-235 du Code de commerce, sur le rapport du président du Conseil d'Administration de la société Soft Computing

Société Soft Computing
Exercice clos le 31 décembre 2011

Aux actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de la société SOFT COMPUTING et en application des dispositions de l'article L. 225-235 du Code de commerce, nous vous présentons notre rapport sur le rapport établi par le président de votre société conformément aux dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2011.

Il appartient au président d'établir et de soumettre à l'approbation du conseil d'administration un rapport rendant compte des procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place au sein de la société et donnant les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce relatives notamment au dispositif en matière de gouvernement d'entreprise.

Il nous appartient :

- de vous communiquer les observations qu'appellent de notre part les informations contenues dans le rapport du président, concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière, et

- d'attester que le rapport comporte les autres informations requises par l'article L. 225-37 du Code de commerce, étant précisé qu'il ne nous appartient pas de vérifier la sincérité de ces autres informations.

Nous avons effectué nos travaux conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France.

Informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière

Les normes d'exercice professionnel requièrent la mise en œuvre de diligences destinées à apprécier la sincérité des informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président. Ces diligences consistent notamment à :

- prendre connaissance des procédures de contrôle interne et de gestion des risques relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière sous-tendant les informations présentées dans le rapport du président ainsi que de la documentation existante ;
- prendre connaissance des travaux ayant permis d'élaborer ces informations et de la documentation existante ;
- déterminer si les déficiences majeures du contrôle interne relatif à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière que nous aurions relevées dans le cadre de notre mission font l'objet d'une information appropriée dans le rapport du président.

Sur la base de ces travaux, nous n'avons pas d'observation à formuler sur les informations concernant les procédures de contrôle interne et de gestion des risques de la société relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière contenues dans le rapport du président du conseil d'administration, établi en application des dispositions de l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Autres informations

Nous attestons que le rapport du président du conseil d'administration comporte les autres informations requises à l'article L. 225-37 du Code de commerce.

Paris, le 17 avril 2012

Les Commissaires aux Comptes

Serec Audit

Benoit Grenier

Grant Thornton
Membre français de Grant Thornton International

Vincent Frambourt